

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

Le 4 novembre 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 29 octobre 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 20

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, adjoints,
CLÉMOT Dany, de MIEULLE Roger, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : CHERRÉ Christelle (pouvoir à HUMEAU Emmanuelle), BONNAVENTURE Mickaël (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine), THIBault Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle)

Absents excusés : LEDERNET Christian, de RICHEMONT Xavier, DUPUIS Virginie

Absents : ALLARD Mickaël, MARTIN Denis

Secrétaire de Séance : ATANI Béatrice

DCM N° 2024 – 075 : MISE A DISPOSITION DU BUREAU DE L'ANCIEN CREDIT AGRICOLE – 1 PLACE DE GAULLE à MORANNES

Monsieur le Maire propose de mettre à la disposition de Mme Juliette VADÉ domiciliée 68 Grande Rue 49640 MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY, l'ancien bureau du Crédit Agricole situé 1 place Charles de Gaulle à MORANNES pour la période du 6 novembre 2024 au 22 décembre 2024.

Cette mise à disposition permettrait à Mme VADÉ d'y installer provisoirement sa « Boutique éphémère ».

Monsieur le Maire propose que cette mise à disposition se fasse :

- A titre gratuit,
- Moyennant le versement par Madame VADÉ à la commune d'une somme de 100 € correspondant au remboursement des frais d'eau et d'électricité pour cette période.
- Sans dépôt de garantie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ses propositions et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20241104-DCM2024-075-DE
Date de télétransmission : 08/11/2024
Date de réception préfecture : 08/11/2024